

ARRÊTÉ MUNICIPAL N° 2020- 0061 PORTANT SUR L'INTERDICTION DE STATIONNEMENT SUR LE PARKING ET TROTTOIR DE LA RUE **EMILE ZOLA**

Nous, Maire de la commune de HÉRIN,

Vu le code de la route ;

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Considérant que l'Entreprise Malaquin va procéder à des travaux de balayage de voirie pour le compte de la Commune;

Qu'il convient de règlementer le stationnement au parking situé Rue Emile Zola (entre le n° 2 et 36) afin qu'il puisse être nettoyé.

ARRÊTONS

Article 1: Le JEUDI 29 OCTOBRE 2020 de 7 heures et jusqu'au passage de la balayeuse, le stationnement de tous véhicules sera interdit sur le parking côté pair de la Rue Emile Zola du nº 2 au nº 36.

Article 2 : Le présent arrêté sera apposé sur le site ainsi qu'une signalisation du chantier conforme à la réglementation en vigueur.

Article 3: Les riverains prendront toutes dispositions pour retirer leur véhicule avant le démarrage des travaux.

Article 4: Les contrevenants aux présentes dispositions seront constatés et sanctionnées conformément aux lois et règlements en vigueur.

Article 5 : L'ampliation du présent arrêté sera adressée à :

- Monsieur le Commandant de Police à l'Echelon exceptionnel ;
- Monsieur le Responsable de l'Arrondissement Routier de Valenciennes ;
- Monsieur le Directeur de la Société MALAQUIN, Route de Lille 59230 Rosult ;
- Les Riverains de la Rue Emile Zola;
- Le Service Collecte de la SIAVED, 2 Bis Rue de Lourches 59282 DOUCHY LES MINES:
- Monsieur le Responsable du Service Lutte contre l'Incendie ;
- Monsieur le responsable des Services Techniques Municipaux.

Le DGS

La Porte du Hainaut

59195

Pour le Maire Empêché,

L'Adjoint délégué,

L'Adjoint délégué,

Monsieur SAUVAGE Joël

